

Le ministre de l'Intérieur rassure les sapeurs-pompiers professionnels sur la prise en compte de la dangerosité de leur métier.

La commission des sapeurs-pompiers professionnels de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) exprime sa satisfaction après les engagements pris par Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur, lors de sa visite à la Maison des sapeurs-pompiers de France le 24 janvier dernier.

Echangeant avec les administrateurs fédéraux et les présidents d'unions départementales et régionales, le ministre a exprimé sa volonté de prendre en compte la dangerosité et les sujétions spécifiques au métier de sapeur-pompier.

En premier lieu, il a confirmé l'inscription dans le projet de loi instituant un système universel de retraite, adopté le matin même en Conseil des ministres, de dispositions garantissant le droit pour les sapeurs-pompiers professionnels à un départ anticipé à l'âge de 57 ans, ainsi que la conservation de la bonification de leur temps de service dans la limite de cinq années sous la forme d'une sur-cotisation de leur employeur.

En second lieu, il a annoncé qu'il prendrait dans les prochaines semaines un décret prévoyant de revaloriser de six points l'indemnité de feu de tous les sapeurs-pompiers professionnels, tout en tenant compte des contraintes budgétaires des collectivités territoriales chargées du financement des services départementaux d'incendie et de secours à travers l'étalement de cette mesure sur une période de deux à trois ans selon la volonté de leurs assemblées délibérantes.

La commission salue cette reconnaissance des contraintes et des risques particuliers du métier.

En cette journée de nouvelle manifestation nationale des sapeurs-pompiers professionnels à Paris, elle appelle de ce fait les collègues ayant choisi d'exprimer par ce biais leurs revendications à le faire avec calme, discernement et retenue.

Retrouvez toute l'actualité de la Fédération sur
pompiers.fr, [Twitter](#) et [Facebook](#)